

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

**Nombre de membres**

Afférents au conseil  
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la  
délibération : 25

**Pour : 31**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Séance ordinaire du 2 février 2023**

**L'an deux mille vingt-trois  
et le deux février à dix-huit heures**

**Date de convocation**

Le 26 janvier 2023

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

**Date d'affichage**

Le 26 janvier 2023

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS :** M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. HERVE AURIACH, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, M. LOUIS DRIEY, MME BRIGITTE MACHARD, M. MICHEL VIDAL, M. ROLAND ROTICCI, MME GERALDINE ORTEGA, M. GEORGES BOUTINOT, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FLORENCE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER :** MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD ; M. PATRICK PICHON A MME GERALDINE ORTEGA ; M. VINCENT FAURE A MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY ; MME DOMINIQUE FICTY A M. PASCAL CROZET ; MME CHRISTINE LANTHELME A M. ANDRE GUIGUE

**ABSENTE :** MME SYLVETTE GILL, MME CHRISTINE WINKELMANN

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Georges BOUTINOT

**Rapporteur :** M. Julien MERLE

**Délibération  
n°2023-020**

**Groupement de  
commandes portant sur  
la réalisation d'un  
schéma directeur des  
eaux pluviales sur le  
territoire  
intercommunal  
/ APPROBATION**

Le rapporteur expose :

**Vu** le Code de la commande publique,  
**Vu** le Code général des collectivités territoriales,  
**Vu** la convention-cadre de groupements de commandes signée par la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence et ses huit communes membres,  
**Vu** la délibération n°2022-096 autorisant le Président à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commande relatif à l'élaboration d'un schéma de gestion des eaux pluviales sur le territoire intercommunal,

**Considérant** qu'un groupement de commande a été constitué afin de confier à un bureau d'études la mission de réaliser un schéma directeur de gestion des eaux pluviales couvrant le territoire intercommunal,  
**Considérant** que deux offres ont été reçues à l'issue de la publication du marché,

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 06/02/2023

Breiser  
Le résultat

ID : 084-248400160-20230202-DEL2023\_020-DE

**Délibération  
n°2023-020  
Groupement de  
commandes portant sur  
la réalisation d'un  
schéma directeur des  
eaux pluviales sur le  
territoire  
intercommunal  
/ APPROBATION**

**Considérant** que la commission d'appel d'offres du groupement de commandes réunie pour l'occasion le 31 janvier 2023, a décidé d'attribuer le marché à la société EGIS EAU pour un montant maximum de 99 744 €HT, soit 119 692,80 €TTC, comprenant la modélisation la plus importante (plus de 15 hectares) pour l'analyse des zones inondables et de ruissellement,

**Considérant** que la répartition financière, définie dans le formulaire d'adhésion approuvé par délibération n°2022-096, prévoit le financement de 50% de l'étude par la Communauté de communes,

**Considérant** que le montant incombant à la Communauté de communes dépasse la délégation dont dispose le Président en matière de marchés publics (40 000 € HT).

Le Conseil communautaire est appelé à autoriser le Président à signer, en tant que représentant du coordonnateur du groupement de commande, le marché mutualisé portant sur la réalisation d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales sur le territoire intercommunal.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Autorise le Président à signer, en tant que représentant du coordonnateur du groupement de commande, le marché mutualisé portant sur la réalisation d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales sur le territoire intercommunal, et les éventuels avenants qui en découleront.

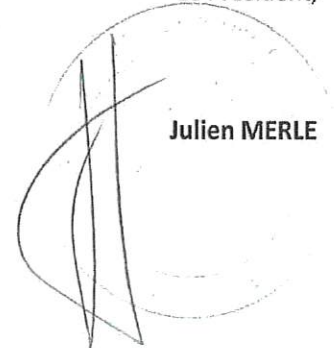
Précise que les crédits correspondants à cette opération seront inscrits au budget annexe assainissement 2023, à l'article 2031 des dépenses d'investissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,



Le Président,



**Julien MERLE**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
Le: 06/02/2023  
Et notification  
Du: 06/02/2023